



Commune de Bous

Rapport conseil communal

Séance publique du 03 janvier 2018

Date de l'annonce publique de la séance	21 décembre 2017
Date de la convocation des conseillers	21 décembre 2017

Présences	Carlo Kütten	bourgmestre
	Netty Simon-Kill	échevin
	Joé Beissel	échevin
	Jos Johanns	conseiller
	Pierre Braun	conseiller
	Patricia Gonzalez	conseiller
	Bernd Zimmer	conseiller
	Antonio Da Costa Araujo	conseiller
	Aurore Rössler	conseiller
	Marc Schmit	secrétaire
Absences	///////	

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017

Le conseil communal a unanimement approuvé le procès-verbal de la séance du conseil communal du 12 décembre 2017.

2. Déclaration de recette

Le conseil communal a unanimement approuvé une déclaration de recette au montant de 490.242,00.-Euros relative à l'avance pour le 4^e trimestre du Fonds de dotation globale.

3. Approbation d'un acte notarié

Le conseil communal a unanimement approuvé un acte notarié du 20 décembre 2017 entre la commune de Bous et les époux Hermann-Arend, domiciliés à Mensdorf, portant sur la cession gratuite d'une emprise de terrain de 3 centiares dans la rue de Luxembourg à Assel à la commune de Bous.

4. Convention avec les offices sociaux de Remich et de Mondorf-les-Bains/Dalheim relative au "Service Immobilier Social du Canton de Remich SISCR"

Le conseil communal a unanimement approuvé une convention du 06 septembre 2017 entre les communes de Bous, Dalheim, Lenningen, Mondorf-les-Bains, Remich, Schengen, Stadtbredimus et Waldbredimus ainsi que les établissements publics "Office Social commun Remich" respectivement "Office Social commun de Mondorf-les-Bains/Dalheim" dans l'intérêt de la création, de l'organisation et du financement du "Service Immobilier Social du Canton de Remich SISCR" avec effet au 1^{er} janvier 2018.

5. Enseignement musical

a. Organisation scolaire rectifiée de l'enseignement musical

Le conseil communal a approuvé à l'unanimité des membres l'organisation scolaire rectifiée de l'enseignement musical de la commune de Bous pour l'année scolaire 2017/2018, telle qu'elle a été présentée par l'Ecole de Musique de l'association sans but lucratif "Union Grand-Duc Adolphe" avec 3 inscriptions pour les cours de formation instrumentale et 1 inscription pour les cours de formation musicale.

b. Approbation de la convention avec « Union Grand-Duc Adolphe »

Le conseil communal a unanimement approuvé un avenant du 14 novembre 2017 à la convention du 30 mai 2017 entre l'Administration communale de Bous et l'association sans but lucratif "Union Grand-Duc Adolphe" relative à l'organisation et le financement des cours de musique dans le cadre de l'enseignement musical de la commune de Bous de l'année scolaire 2017/2018, dont les coûts s'élèvent à 9.086,17.- Euros.

6. Commissions consultatives

a. Création de nouvelles commissions

Le conseil communal a unanimement décidé de créer deux commissions consultatives supplémentaires, à savoir une Commission du Troisième Âge et une Commission des Sports et de la Jeunesse et de fixer le nombre des membres des deux commissions prémentionnées à 7.

b. Modification règlement d'ordre intérieur sur les commissions consultatives

Le conseil communal a unanimement décidé de modifier les articles 1 et 2 du règlement d'ordre intérieur sur les commissions consultatives afin d'adapter le règlement en question aux décisions prémentionnées.

c. Nominations supplémentaires

Ce point a été ajourné en attendant l'expiration du délai pour la présentation des candidatures et un nouvel appel de candidatures sera adressé au public afin d'occuper les postes des deux commissions nouvellement créées.

7. Présentation du budget rectifié 2017 et du projet de budget 2018

Le conseil communal a pris note des informations et explications du collège échevinal et du secrétaire communal quant au budget rectifié 2017 et au projet de budget 2018 soumis pour information et discussion aux membres du conseil communal.

Dans ce cadre, le conseil communal prend note de diverses interpellations des conseillers, notamment quant

- au manque de places de stationnement dans la rue de Luxembourg à Bous
- à l'aménagement provisoire d'un parking dans la rue de Luxembourg à Bous
- au réaménagement partiel d'un trottoir entre le "Kierchepad" et l'Ecole Centrale dans la rue de Luxembourg à Bous

- au réaménagement de la rue de Luxembourg entre la rue d'Oetrange et la rue de Stadtbredimus et une étude sur les différents réseaux souterrains
- la construction d'une nouvelle maison relais et plus particulièrement l'approvisionnement énergétique de ce bâtiment par des pompes à chaleur et le planning des travaux
- la remise en état du terrain de football à Bous, à prévoir éventuellement pour 2019
- la construction d'une nouvelle mairie et autres.

Le conseil communal prend notes des prises de position du collège échevinal quant

- à l'aménagement provisoire du parking à l'intersection de la rue de Luxembourg avec la "Montée des Vignes" à Bous pendant la période des travaux de construction de la nouvelle maison relais
- à la réalisation de forages d'essai en vue de l'approvisionnement énergétique de la maison relais par pompes à chaleur
- à l'éventuel aménagement d'un trottoir ou, le cas échéant, d'une rigole praticable à pied entre Erpeldange et Rolling
- à la construction à moyen terme d'une nouvelle mairie, en attendant la décision sur un site approprié pour ce bâtiment.

Le budget rectifié de l'exercice 2017 et le budget de l'exercice 2018 seront soumis au vote du conseil communal lors de sa prochaine réunion, qui se tiendra lundi, le 15 janvier 2018 à 17:00 heures.

8. Divers

a. Réduction de la vitesse au contournement de Bous

Le conseil communal a pris note d'un accord de Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures du 18 décembre 2017 quant à une réduction de la vitesse maximale autorisée de 90 à 70 km/h sur une partie du contournement de la localité de Bous et plus précisément à l'approche de l'intersection avec le CR 149.

b. Interpellations diverses

Le conseil communal prend note de diverses interpellations de la part des conseillers communaux, à savoir:

- une interpellation de Mme Rössler quant à une éventuelle sécurisation des poubelles des ménages privés
- une interpellation de M. Da Costa Araujo quant à la fermeture de la Maison Relais pendant deux semaines au courant du mois d'août; cette fermeture s'impose pour procéder à des travaux d'entretien pendant les vacances d'été.
- une autre interpellation de M. Da Costa Araujo quant à une interdiction de l'installation d'abris de jardin dans la cité "Fräschepélchen" à Erpeldange; une modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier "Fräschepélchen" est prévue afin d'annuler cette interdiction.